

COMMUNE DE CRESSONSACQ

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 16 février 2018 le Maire de Cressonsacq a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Michel MARSEILLE, ingénieur, en retraite, a été nommé Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie de Cressonsacq du lundi 19 mars 2018 au jeudi 19 avril 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (soit les lundis de 09h00 à 10h00 et les jeudis de 17h00 à 19h00) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Cressonsacq le lundi 19 mars 2018 de 10h00 à 12h00, le samedi 24 mars 2018 de 10h00 à 12h00, le samedi 07 avril 2018 de 10h00 à 12h00 et le jeudi 19 avril 2018 de 17h00 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Cressonsacq (sur support papier et sur un poste informatique) et sur le site : www.cressonsacq.com

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale en mairie (2 rue Neuve 60190 CRESSONSACQ), ou par voie électronique (cressonsacq.mairie@orange.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un CD-ROM du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Cressonsacq pendant 1 an, et publiés sur le site : www.cressonsacq.fr

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Hubert DOISY

